



Un nouveau soutien apporté aux établissements :

Description

5 sessions d'accompagnement ANAP/C2DS

L'ANAP propose à tous les établissements sanitaires ou médico-sociaux un nouvel appui terrain consacré au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises. Un accompagnement co-conçu avec le C2DS.

Dans le cadre du partenariat entre l'ANAP et le C2DS signé à l'automne 2021, le comité a participé à la conception de ces sessions, « appui terrain », afin d'aider les établissements à accélérer leur transition écologique.

L'accompagnement, délivré sans contrepartie financière, est adapté à la situation de chaque établissement pour :

Analyser leur situation et prendre en compte leur contexte

Définir leurs enjeux pour identifier une stratégie adaptée à leur établissement

Élaborer un plan d'action personnalisé et définir des priorités

Engager les premières actions et mettre en place des indicateurs de suivi

Ajuster leurs actions et communiquer.

date créée

février 2022